

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Nous sommes très étonnés que les consignes et les déclarations d'intentions de grève soient adressées dans les écoles par vos soins vendredi 15 décembre à 15 h 48.

Comment pouvez vous exiger alors des enseignants qu'ils tiennent compte *des délais d'acheminement par voie postale* ?

Nous vous demandons de prendre en compte toutes les déclarations d'intention de grève quelle que soit leur date d'arrivée dans vos services.

Nous vous demandons aussi pour la prochaine grève, d'adresser les instructions aux collègues dans des délais convenables . Nous serions sinon en droit de penser que vous auriez l'intention de limiter le nombre de grévistes dans les écoles .

Recevez, monsieur l'inspecteur d'académie nos respectueuses salutations.

Les secrétaires départementaux du SNUipp26